

Voter, c'est s'engager

Les dimanches 15 et 22 mars auront lieu les élections municipales et communautaires.

Les 10 628 électeurs sont invités aux urnes afin d'élire, pour 6 ans, les 33 conseillers municipaux d'Albertville (dont 22 conseillers communautaires). Pour voter, les électeurs doivent se présenter munis d'une pièce d'identité et, si possible, de leur carte électorale.

Vote par procuration

En cas d'absence le jour des élections, il est possible d'établir une procuration. La procuration peut être faite pour un tour, deux tours ou pour une durée d'un an. Le mandataire n'est pas obligé d'habiter la commune mais il doit être inscrit sur les listes électorales de sa commune et venir voter dans le bureau de vote de la personne qui l'a désigné comme mandataire. Une personne ne peut avoir qu'une seule procuration. L'électeur qui a donné une procuration peut voter lui-même s'il est finalement disponible.

Plus d'informations : www.maprocuration.gouv.fr

Plan des bureaux de vote

Le plan des bureaux de vote d'Albertville est disponible en ligne avec le détail, rue par rue : www.albertville.fr/mes-demarches/etat-civil-et-citoyennete/elections

Les 11 bureaux de vote de la commune seront ouverts de 8h à 18h.

Une permanence téléphonique (au 04 79 10 43 00) est assurée lors des scrutins pour tout renseignement.

Rééquilibrage du nombre d'électeurs par bureau de vote

Pour mieux tenir compte des évolutions démographiques de chaque quartier et respecter les recommandations du Ministère de l'Intérieur, plus de 1 200 électeurs changent de bureau de vote. Les électeurs concernés vont recevoir une nouvelle carte électorale.

Quant au bureau de vote n°5, habituellement installé à l'EHPAD Notre-Dame-des-Vignes, il déménage au restaurant scolaire de Saint-Sigismond, square de la Croix de l'Orme (156 rue Suarez, juste à côté de l'école maternelle). Les anciennes cartes d'électeurs liées à ce bureau de vote restent valables (même si elles ne sont pas à la bonne adresse).